

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 MAI 2016

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. REVERDY. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BADAL. BRUNET. MILLAGE. GUILLERAULT. CHEVALIER-CONCHE.MESTRE.

ABSENTS : M. CACHELEUX (pouvoir à M. GUEMIN). MME DOREAU (pouvoir à M. MESTRE). MME NOIR (pouvoir à Mme FRUH).

SECRETAIRE DE SEANCE : MME GROSJEAN

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

M. MESTRE indique que lors de la précédente réunion, contrairement à ce qui a été mentionné dans le compte-rendu, Mme DOREAU et lui ont voté contre le vote des quatre taxes locales, précisant aussi qu'ils se sont, avec Mme NOIR, abstenus lors du vote du budget primitif 2016. Or, selon les minutes du conseil du 1^{er} avril, Mme NOIR a voté le budget primitif 2016.

1 - TRAVAUX :

Le Maire donne la parole à M. Rémi TOUSSAINT, qui, en l'absence de Jean CACHELEUX fait un point sur la voirie. La route des Mottes était très endommagée, il a donc été décidé de refaire les fossés, un goudronnage en monocouche et de prévoir un reprofilage. La route des Guillotons est aussi à revoir comme celle de la Jouannerie. La route d'Argenoux sera refaite avec un goudronnage en bicouche. Il précise que la traversée de route en face de "L'atelier des garçons" doit être busée car l'eau de la route des Moreaux se déverse chez eux.

Par ailleurs, à la Métairie Berger, un reprofilage doit être effectué pour la seconde fois par l'entreprise qui avait travaillé sur cette route, étant garante du parfait achèvement de ses travaux.

Concernant l'Allée des Amours, le Maire reprend la parole pour indiquer que cette route est en fait une parcelle privée, propriété de l'intercommunalité pour partie, et propriété de la commune sur l'autre portion. Il est prévu que l'intercommunalité prenne en charge les travaux pour la partie qui leur incombe, la commune assumera le coût de l'autre portion sur le budget voirie.

Le Maire souhaite que la commune adresse un courrier aux riverains qui envisageraient de refaire leur entrée, pour leur communiquer la prise en charge par la commune des frais de busage à hauteur de 50 %. Il serait favorable aussi à ce que la circulation soit limitée aux riverains sur cette route quand elle sera remise à neuf.

Concernant l'allée du cimetière, le chantier va démarrer très bientôt et à sa suite, le jardin du souvenir sera réalisé.

Le Maire précise que Jean CACHELEUX et lui ont rendez-vous avec l'architecte du Pont dormant du château le 26 mai, entre autres pour planifier l'appel d'offre.

Dominique FRUH évoque l'étang non clôturé du parc du château, qui lui semble dangereux pour les enfants, notamment ceux du Centre social qui fréquentent souvent le parc, mais aussi pour les personnes résidentes de l'Ehpad. Elle demande si l'on peut envisager un cordon de sécurité autour du plan d'eau. M. REVERDY confie qu'effectivement, l'Ehpad souhaitait voir l'aménagement d'une voie douce, un passage entre la maison de retraite et le parc, en sécurisant les abords de l'étang, et ce serait profitable au Centre social.

2 - VIREMENT DE CREDIT :

Le Maire informe que la commune n'a pas prévu de crédits pour rembourser les trop-perçus en matière d'assainissement, à toute personne à qui l'on a facturé indûment. Après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide le virement de crédits suivant au budget assainissement: virement de la somme de 150,00 € du chapitre 66 / article 66111 à répartir au chapitre 67 / article 673.

Le Maire souhaitait apporter une précision sur le vote des taxes locales qu'il avait présenté lors du dernier conseil, il avait estimé que l'augmentation d'un point permettrait de dégager environ 30000€ mais c'est l'augmentation d'un pour cent qui a été voté, ce qui représente seulement 4700€.

Puis il tient à indiquer au conseil les chiffres précis de la dotation globale de fonctionnement que la commune vient de recevoir, en baisse de près de 9 % soit 32 633 € en moins par rapport à 2015.

3 - REMBOURSEMENT ASSURANCE SUITE AU CAMBRIOLAGE :

Le Maire rappelle au conseil municipal que les ateliers techniques avaient été cambriolés en novembre 2015. Le tracteur communal avait été détérioré et les réparations ont été effectuées récemment. L'assurance GROUPAMA rembourse à la commune les frais de réparations du tracteur pour un montant de 1 114.20 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement et autorise le Maire à encaisser la somme de 1 114.20 € au compte 7788 du budget communal.

4 - VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE :

Le Maire communique la demande du professeur d'Espagnol du Collège Arsène Fié qui organise un voyage scolaire en Espagne au mois de mai. A ce titre, le professeur sollicite l'aide de la commune pour deux jeunes dont la famille est en grande difficulté financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle au Foyer socio-éducatif du Collège Arsène Fié de 100 € par élève soit 200 € (deux cents euros).

5 - REGLEMENT DE COLLECTE DES DEPOTS ILLICITES :

Le Maire propose au conseil municipal de prendre des mesures pour lutter contre les incivilités en matière de dépôts illicites de déchet ménagers et assimilés ou encombrants sur le domaine public ou privé de la commune.

Vu les services offerts par le Syndicat mixte de la Puisaye : collecte des ordures ménagères une fois par semaine, plusieurs points d'apport volontaires, accès à la déchetterie trois fois par semaine.

Considérant que malgré ces services, il y a toujours des dépôts illicites sur la commune de St-Amand-en-Puisaye,

Vu le préjudice financier causé à la commune de St Amand en Puisaye pour les frais d'enlèvement, sans compter l'atteinte à l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-Accepte les conditions suivantes pour l'enlèvement de dépôts illicites constatés sur la voie publique ou le domaine privé de la commune de St-Amand-en-Puisaye.

Article 1 : Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts illicites, en dehors des veilles de jours de collecte, aux pieds des points d'apport volontaires et tout autre lieu sur le domaine public ou privé de la commune, se verra facturer les frais d'évacuation de ces dépôts illicites.

Article 2 : Les frais d'enlèvement des dépôts illicites seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Article 3 : Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnel et des frais de véhicule.

Le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public ou privé de la commune et l'évacuation vers la déchetterie ou autre lieu sera de :

- 60 euros pour les déchets ménagers,
- 120 euros pour les encombrants.

Article 4 : les agents techniques, administratifs, ainsi que les élus de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Cette disposition sera applicable à compter du 1er juin 2016.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

6 / 1 : SDCI :

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre relatif à cette fusion-extention, adressé par les services de la Préfecture de l'Yonne, est lu devant l'assemblée municipale.

Le Maire précise à son conseil municipal que, conformément à l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les conseils communautaires et les conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de cet arrêté pour émettre un avis sur ce projet de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, ces avis seront réputés favorables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité moins deux voix (Mme DOREAU et M.MESTRE) de **refuser** le regroupement proposé par le Préfet de l'Yonne.

Une discussion s'engage à ce sujet, le Maire craignant que la fusion ne soit déjà entérinée, bien que l'on demande aux communes de se prononcer. Il précise avoir reçu des personnes qui s'inquiètent du devenir de l'Office de tourisme de St-Amand.

M. REVERDY répond qu'il n'existera plus qu'un Office de tourisme pour la grande intercommunalité qui centralisera toutes les informations de manifestations organisées, et qu'elle sera basée dans l'Yonne.

Mme GROSJEAN estime que si des structures touristiques continuent d'exister sur les communes, ce ne seront plus que des points d'information.

Le Maire souhaite connaître le ressenti de M. MESTRE sachant son adhésion à cette grande intercommunalité. Celui-ci, évoquant toutes ces peurs qui nous animent, pense qu'elles ne sont pas justifiées, que c'est justement l'occasion d'avoir une politique touristique cohérente à plus grande échelle, ce qui n'empêche pas que les acteurs locaux défendent leurs intérêts touristiques, leur patrimoine, leurs artisans.

Le Maire espère que nos activités resteront visibles, à ce titre il déplore que l'office de tourisme intercommunal ne puisse communiquer toutes nos manifestations. Mme GROSJEAN répond qu'il est impossible de tout faire paraître, étant donné le nombre de manifestations organisées par les communes, il faut donc trouver des solutions pour mettre en valeur nos manifestations, chacun à notre échelle.

6 / 2 : Parcours La Villéon :

Le Maire invite Mme GROSJEAN à intervenir au sujet d'un projet autour du peintre La Villéon. Ce peintre d'origine bretonne, grand admirateur de Monet, a habité Bitry au début du 20^e siècle et a peint de nombreux paysages dans les hameaux autour de Bitry, St-Vérain et St-Amand. Pour valoriser son travail, une association organise un parcours de découverte des sites qu'il a immortalisés sur des toiles comme témoignage d'une époque. Concrètement, des panneaux sont installés dans tous ces lieux, un panneau indicateur sera posé à St-Amand près de l'office de tourisme. Ce projet nécessite pour la commune de participer à l'achat du panneau.

Le conseil municipal accepte le principe d'installation d'un panneau vers l'office de tourisme.

6 / 3 : Ateliers du château :

Le Maire explique qu'en tant que membre de la commission économique de la Communauté de communes, il a été question, lors de la dernière commission, du devenir de l'atelier 1 libéré par l'artiste Valérie Lebrun, bientôt repris par Po'oino Yrondi et Soline Peninon. Et de la

transformation possible dans chaque atelier d'une partie en habitation. Les habitants seraient donc soumis à la taxe d'habitation. Les ateliers libres pourraient être loués à la semaine ou au mois (150€/semaine). Par ailleurs, l'atelier 3 sera mis à disposition de l'association Terre de créations, en annexe de la Galerie l'art et la matière, tant qu'il sera disponible.

6 / 4 : Parapet du pont du bief :

Le Maire informe que les services de l'UTIR (Unité territoriale d'infrastructures routières) débiteront les travaux de réparations du parapet du pont accidenté le 13 juin prochain.

6 / 5 : Challenge départemental de la piste d'éducation routière :

Comme chaque année, se tiendra mercredi 8 juin, la finale départementale de la piste d'éducation routière, à laquelle participeront deux enfants de notre école primaire, Simon JEGOU et Dalila BARREAU. Le Maire demande si des élus souhaitent honorer de leur présence cette remise de récompenses.

6 / 6 : Courrier de l'association Chemins ouverts :

Le Maire lit le courrier de l'association Chemins ouverts qui propose de réaliser des travaux d'amélioration de la passerelle dans le parc du château. Pour le bon déroulement des travaux, l'association sollicite outre l'autorisation de travaux, l'accord du conseil pour interdire l'accès à cette passerelle le temps nécessaire, et la mise à disposition d'un agent technique avec véhicule pour l'acheminement des agrégats.

Le conseil municipal accepte cette proposition, et donne son accord sur les différentes demandes.

6 / 7 : Remerciements pour les bancs :

M. et Mme VARRIER, habitants de la route de Dampierre, avaient sollicité l'installation de deux bancs sur cette route, ce qui avait été accordé. Le Maire donne lecture du courrier de remerciement qu'ils adressent à la commune, demandant à en régler le coût. Le Maire signale que cette opération n'a presque rien coûté à la commune, si ce n'est le temps passé, pour les agents, à les peindre. Il ne sera rien demandé à M. et Mme VARRIER.

6 / 8 : Concours villes fleuries:

Le Maire évoque la proposition d'inscription au concours "Ville et villages fleuris", mais tout le monde s'accorde à dire que c'est un peu tard pour cette année, et qu'il faudra le prévoir pour l'année prochaine, en faisant paraître l'annonce dans l'Amandinois.

6 / 9 : Demande de l'association Génération mouvement:

L'association Génération mouvement a l'intention de mettre en place un atelier "Danses de salon" assuré par un couple de St-Loup-des-Bois, ouvert à tous. Elle demande la possibilité de bénéficier de l'Ancienne halle les lundis soir de 19h à 21h gratuitement. Le Maire propose de lui accorder, en précisant que si nous avons besoin de la salle, nous pourrions la réquisitionner. Le conseil accepte aussi.

6 / 10 : Panneau électronique d'information:

Suite à une réunion avec les associations et les commerçants, Mme GROSJEAN indique que l'une des principales demandes était de valoriser les activités de chacun. Il en est ressorti que le panneau électronique d'information serait un bon outil pour les promouvoir, ainsi que pour toutes nos informations municipales. Ce panneau pourrait également servir aux 6 communes de la Puisaye nivernaise moyennant une petite contribution.

Le coût de la location pour le grand panneau serait de 2 700 € TTC par an pendant 8 ans, dont 6 mois offerts. Les 2/3 du coût reviendraient à charge de la commune, le reste serait à répartir entre toutes les associations et les commerçants, et transiterait par l'association Ch'eux nous les fêtes.

Des administrateurs - Patricia pour la commune et Martine pour l'office de tourisme - recenseraient les informations et les saisiraient pour diffusion sur le panneau.

Concernant le lieu d'ancrage, une discussion s'engage sur le meilleur endroit possible pour l'installation du panneau, ainsi que sa taille, avec les contraintes techniques qui nécessitent de se

brancher sur l'électricité communale et d'avoir une connexion internet à proximité.

Le Maire conclut en proposant de revoir la commerciale pour l'emplacement du panneau et voir les conditions de l'engagement.

7 - INTERVENTIONS DES ELUS:

Intervention de M. BADAL:

M. BADAL indique que l'association Ch'eux nous les fêtes manque de bénévoles pour le barrage des routes à l'occasion de la course en caisses à savon, toute personne est donc bienvenue pour aider à son bon déroulement dimanche 15 mai.

Il évoque la fête de la musique qui se déroulera dans le parc du château samedi 18 juin à partir de 17h30 avec 5 groupes variés au programme, du rock garage à la chanson à textes, en passant par le folk et le blues. Les Enfants de la Puisaye se produiront également pour une fanfare. Des barnums orneront le parc, et l'association a contacté d'autres associations pour constituer un village.

Au sujet de l'Amandinois, M. BADAL attend les dernières informations mardi 17 mai au matin pour le finaliser, de sorte qu'il puisse paraître avant la fête de la musique.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY rappelle que les cessions de bois se terminent, la réception des lots et le cubage se feront en présence du technicien de l'ONF et des cessionnaires le mercredi 25 mai à 18h30.

Le hêtre pourpre du parc du château a été abattu et on a pu constater son état sanitaire catastrophique.

L'inauguration du lavoir de la route des Thus a donné lieu à un bon moment d'échange et M. REVERDY en profite pour rendre hommage à l'association Chemins ouverts en Puisaye pour leurs travaux (l'association organisera une bourse aux plantes le 22 mai).

M. REVERDY évoque l'arrivée au Centre social d'un nouveau directeur, M. Jean-Damien TERREAUX.

Les panneaux d'affichage seront bientôt livrés pour les hameaux. Par ailleurs, des bancs ont été installés dans le parc du château après avoir été rénovés dans des couleurs vives.

Intervention de M. TOUSSAINT:

M. TOUSSAINT prévient que la Foire de Pentecôte exposera de nombreux animaux comme l'année passée.

Intervention de Mme BRUNET:

Mme BRUNET revient sur le projet de coussins qui rendraient plus confortables les séances de cinéma, et souhaite savoir ce qu'il en est. Il lui est répondu que la mairie prendra contact avec l'association Génération Mouvement pour fabriquer les coussins dans le cadre de leur atelier de couture.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,
Mme GROSJEAN